

gouvernement, avant d'entrer dans cette voie? Ensuite, a-t-il à sa disposition un moyen constitutionnel quelconque lui permettant d'adopter cette réforme ou de la réaliser sans le consentement du Sénat?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je dirai qu'à plusieurs occasions il y a eu des consultations sur la question de la constitution au sein du parti et de ses comités. Nous avons discuté de l'avenir de la constitution et de tous les sujets qui ont été soulevés à la conférence fédérale-provinciale de février dernier.

Je n'ai pas pu énoncer en détail au caucus les propositions qui ont été faites en raison de leur caractère confidentiel, mais au caucus du parti, on a encouragé les discussions sur tous les aspects des institutions fédérales, y compris le Sénat. Le sujet a été débattu en présence de nombreux sénateurs car ceux-ci assistent toujours aux réunions du caucus.

Sur la seconde question, monsieur l'Orateur, on me demande un avis juridique; j'avoue ne pas voir l'opportunité de procéder à une telle réforme du Sénat sans avoir consulté cette Chambre et lui avoir donné la possibilité d'exprimer son point de vue sur le sujet.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, hier après-midi, au Sénat, le sénateur Connolly, ancien leader de cette Chambre, et d'autres sénateurs, se sont plaints que c'était bien la première fois qu'ils entendaient dire que le gouvernement avait de telles idées. Que peut répondre le premier ministre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, le premier ministre devrait dire ce qu'il estime devoir être dit à cet égard en une autre occasion, plutôt qu'en ce moment, en réponse à une question.

[Français]

### LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

ON DEMANDE SI DES PLACES SERONT DISPONIBLES POUR CERTAINS DÉPUTÉS

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire si, exception faite des places attribuées aux députés, sur une base proportionnelle à la représentation de leurs

partis pour assister à la conférence fédérale-provinciale, il y aura des places pour les autres députés non choisis pour faire partie de ces délégations officielles d'observateurs?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il n'y aura pas d'autres places dans la salle même où la conférence aura lieu, puisque toutes les places disponibles ont été, comme le député le mentionne, allouées aux différents partis. Mais, d'une pièce attenante à la salle de la Confédération, un circuit fermé de télévision permettra aux députés de tous les partis de suivre la conférence dans tous ses détails. Ce sera, je pense, la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest.

[Traduction]

### LA FAMILLE ROYALE

L'ABOLITION DE LA SALVE ROYALE

**M. Stan Schumacher (Palliser):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'affection que tout le pays porte à la Reine-Mère, le gouvernement ne pourrait-il reconsidérer la décision qu'il a prise de lui refuser l'honneur de la salve de 21 coups de canon à l'occasion de son anniversaire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cela fait-il partie de la juste société?

**M. l'Orateur:** Pendant que la question est à l'étude, la présidence donnera la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

[Plus tard]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire, que j'adresse au premier ministre, s'inspire de celle qui a été posée tantôt par le député de Palliser. Il s'agissait d'une dépêche de la Presse canadienne qui déclarait, en réponse à une ordonnance du cabinet...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait très bien qu'il doit aller droit au but. S'il a une question supplémentaire à poser, il doit s'exécuter sans rappeler le compte rendu ou l'article de journal dont s'inspire sa question.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, le premier ministre n'était pas au courant de cette importante situation et j'étais en train de la lui expliquer. Permettez-moi de formuler à nouveau ma question. Compte tenu de l'ordonnance émise vendredi dernier par le cabinet pour supprimer la salve royale à l'occasion de l'anniversaire du